

## SALAIRES MINIMAUX DES OUVRIERS DU BATIMENT EN REGION CENTRE (Entreprises de plus de 10 salariés)

### Article 1er

En application des articles XII.8 et XII.9 des Conventions Collectives Nationales du Bâtiment du 8 octobre 1990, concernant les ouvriers employés par les entreprises du Bâtiment non visées par le Décret du 1er mars 1962 (**entreprises de plus de 10 salariés**), les organisations représentatives d'employeurs et de salariés se sont réunies et ont déterminé les salaires mensuels minimaux des Ouvriers du Bâtiment de la Région Centre à compter du **1<sup>er</sup> MAI 2013**.

### Article 2

Par dérogation à l'article XII.8 et XII.9 de la convention collective nationale du Bâtiment du 8 octobre 1990, concernant les Ouvriers employés par les entreprises non visées par le Décret du 1<sup>er</sup> mars 1962, les parties signataires du présent accord ont fixé, **forfaitairement**, le barème du **coefficient 150**, pour un horaire mensuel de 151,67 heures, comme suit :

Catégorie professionnelle	Coefficient	Salaire mensuel minimal (pour 35 h hebdomadaires soit 151,67 h/mois)	Salaire horaire minimal
<u>Niveau I</u> Ouvriers d'exécution position 1	150	1.430,25 €	9,43 €

**Le barème des coefficients 170 à 270, réévalués selon l'accord du 26 septembre 2012, restent en vigueur.**

### Article 3

Le présent barème pour le coefficient 150 entrera en application à compter du **1<sup>er</sup> MAI 2013**.

### Article 4

Conformément au Code du Travail, le présent accord sera déposé à la Direction des Relations du Travail du Ministère du Travail, des Relations Sociales et de la Solidarité et au Greffe du Conseil des Prud'hommes d'Orléans.

Article 5 :

Les parties signataires demandent l'extension du présent accord au Ministre du Travail, des Relations Sociales et de la Solidarité.

Fait à ORLEANS, le 18 mars 2013

Signataires :

**La F.F.B. Région Centre**

**La D.R.Centre F.F.I.E.**

**La C.A.P.E.B. Centre**

**La Section Fédérale Bâtiment  
Région Centre F.O.**

**L'Union Régionale Construction  
Bois CFDT Région Centre**

**La Fédération Régionale Centre  
BATI MAT TP CFTC**